

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Van Laer, 12 août 1863

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Vigerie, A.

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Van Laer](#) est destinataire de cette lettre
[Vigerie, A.](#) est auteur(e) de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (4)

Collation 1 p. (364r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Vigerie, A, Jean-Baptiste André Godin à monsieur Van Laer, 12 août 1863, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 08/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/29875>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e

- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Vigerie, A.](#)

Date de rédaction [12 août 1863](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Van Laer](#)

Lieu de destination Bruxelles (Belgique)

Description

Résumé Godin informe Van Laer qu'il cessera de lui confier des voyages et de lui verser une allocation mensuelle de 50 F à partir du mois suivant : « Dans l'impossibilité où je suis de subordonner l'offre de mes produits en Belgique aux voyages que vous fait faire votre maison principale, me détermine à mettre en route, tout spécialement, un employé de mon établissement. » Godin lui indique qu'il pourra toujours continuer à placer les produits de l'usine de Laeken s'il le désire, en bénéficiant d'une commission de 3 % sur les ventes mais en contribuant à 1/10e des pertes en cas d'insolvabilité d'un client.

Notes

- Une numérotation manuscrite est copiée dans la marge du folio : « "/" ».
- Le courrier est signé Vigerie par procuration de Godin-Lemaire.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures](#)
["Godin"](#)

Lieux cités

- [Belgique](#)
- [Laeken, Bruxelles \(Belgique\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Van Laer

Genre Homme

Pays d'origine Belgique

Activité

- Commerce
- Employé/Employée

Biographie Voyageur de commerce actif en Belgique dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Il voyage en 1862-1863 pour le comte des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire. Van Laer réside à Bruxelles (Belgique) en 1863.

Nom Vigerie, A.

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité Employé/Employée

Biographie Comptable employé à Guise par les Fonderies et manufactures Godin-Lemaire de 1862 à 1865. Godin le désigne comme son « principal employé » en 1863. L'épouse de A. Vigerie s'occupe de l'aménagement de la première salle d'asile du Familistère de Guise. De mars 1864 à mars 1865, Godin correspond avec lui en expédiant son courrier à Amsterdam (Pays-Bas).

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

364

Guise 12. Septembre 1863

Monseigneur Van Laer
Bruxelles.

l'impossibilité où je suis de subordonner l'offre de mes
prochains en Belgique aux voyages que vous fait faire
votre maison principale, me détermine à mettre
en route, tout spécialement, un employé de mon
usine.

Je vous en donne avis & vous prie de prendre
note que, sorti ce mois, je ne vous demanderai plus
l'allocation mensuelle de 30^{fr} que je vous faisais.

S'il vous convient de placer mes articles
lorsque vous serez en voyage, vous pourrez toujours
vous faire renseigner par l'utine de Reichen
sur les modèles, tarifs & conditions ; mais pour les
affaires & à dates du 31 octobre ne vous
alloquerez aucun pce & vous aurez seulement droit
à une commission de trois pour cent sur le
montant net des tentes envoiées & vous aurez à
anticiper pour un sixième sans les pertes que
j'énumérerais par suite de l'insécurité des mairons
qui vous auriez rendu pour mon compte.

Monseigneur, mes salutations empressées
J. P. le Golm, demeuré
Bruges